Paris, 5 novembre 2015 - La Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) s'associe au mouvement du «
Black Friday
»
,
à compter du
13 novembre, à l'appel de l'ensemble des syndicats de médecins libéraux et des coordinations médicales et
para-médicales
.

« C'est la médecine libérale qu'on veut abattre dans ce pays. Nous exprimons notre solidarité la plus totale avec les syndicats de médecins qui s'opposent au projet de loi de santé. Leurs revendications doivent êtres entendues.
Le monde médical est dans une exaspération et une colère sans précédent.
Le gouvernement serait mal avisé de tenter un passage en force
d'une loi qui cristallise autant d'opposition
», affirme Lamine Gharbi, président de la FHP, qui regroupent 1.000 cliniques et hôpitaux privés.

« Depuis trois ans, le gouvernement a pris contre les 1.000 cliniques de France et leurs 200.000 p
rofessionnels
qui se dévouent au service de la santé de 9 millions de patients chaque année
des mesures idéologiques, punitives et destructrices
,
à la fois en termes
d'
emplois et d'investissements.
Et ce alors que notre secteur est le plus efficient pour la collectivité.
Nous ne pouvons pas inlassablement
subir une telle politique sans réagir
»,
prévient le président de la FHP.

Un projet de loi destructeur

La FHP dénonce le caractère destructeur de ce projet de loi, dont le but inavoué est double. D'une part, tuer, sous le prétexte de la « réformer », la médecine libérale en la mettant sous la coupe réglée de l'Etat et , d'autre part, marginaliser le secteur hospitalier privé, à travers un lent processus d'éviction des missions de s ervice public qui lui sont aujourd'hui confiées.

Le projet de loi prévoit, en effet, que seules les cliniques, dont les médecins ne pratiquent pas de compléments d'honoraires , pourront intégrer le futur S ervice public hospitalie r (SPH). Mais l es cliniques n'ont aucun moyen de réguler cette pratique des médecins libéraux que l'Etat lui-même autorise depuis 1980 par le biais de la convention médicale. Le projet de loi prévoit également que s eul e s les cliniques disposant de services d'urgences privés pourront également faire partie du SPH. Or, a ctuellement, des menaces très concrètes pèsent dans plusieurs régions sur de nombreux établissements privés qui risquent de se voir retirer brutalement leurs autorisations de services d'urgence

, ce qui suscite une forte et légitime inquiétude.

« C'est tout le système issu de 1945 qui est l'objet d'un démantèlement sans précédent pour faire
disparaître
un des principes qui fondent notre système de protection sociale : la liberté de choisir son médecin et son établissement.
Quand il n'y aura plus de cliniques, vous n'aurez plus le choix
!
.
C'est déjà le cas dans 30 départements pour la maternité
», souligne le président de la FHP.

Il ajoute : « C'est une loi qui non seulement ne s'attaque pas aux vrais enjeux de notre système de soins, dont le premier reste l'efficience médico-économique, mais qui de surcroit va entraîner une désorganisation complète de l'offre de soins au plan territorial, dont la population
va subir les conséquences
».

Reporter le vote de la loi

La FHP demande le report du vote de la loi de santé jusqu'à la Conférence nationale de santé prévue le 11 février, afin qu'un débat puisse avoir lieu sur la nécessité de r
établir la place de la médecine
libérale et des cliniques dans le Service public hospitalier
.

« On ne voit guère l'intérêt de convoquer une Conférence nationale de santé pour débattre de sujets qui auront fait l'objet d'un vote législatif quelques semaines avant. Si l'enjeu est de réfléchir à l'avenir de la santé en France, il est crucial de se donner du temps et d'écouter ce que les professionnels du soin ont à dire sur l'organisation du système sanitaire. La réforme ne peut se faire sans eux, et encore moins, contre eux.
Parions sur l'intelligence de
s
acteur

s et sur l
eur sens des responsabilités.
A
près tout, ce sont eux qui soignent les Français
»,
conclut le président de la FHP.

A propos de la FHP
La FHP regroupe 1000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. 154 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et plus de 42 000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 57% des interventions chirurgicales
- près de 68% de la chirurgie ambulatoire
- 2,3 millions de passages dans 130 services d'urgences
- Un accouchement sur quatre
- Près d'un tiers des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques
- 15% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD).